

# ST-GERMIER 79 INFOS

*Le bulletin communal des germariennes et germariens*



DANS CE NUMÉRO

## **LA MAIRIE S'AGRANDIT ET FAIT DES ÉCONOMIES**

## **DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS AVEC LE SMC79**

## **ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

## **FOR THE FIRST TIME, A TRANSLATION FOR OUR ENGLISH-SPEAKING COMMUNITY!**

### **C'est avec satisfaction**

que je vous annonce le démarrage des travaux d'extension de la mairie, à la fin de cette année. Ce projet, né au début des années 2020 et inscrit parmi nos engagements municipaux, répond à une évidence : offrir à nos concitoyens un lieu d'accueil plus convivial et fonctionnel. Il suffit de jeter un œil à nos bureaux actuels, hérités d'une autre époque, pour mesurer la nécessité de cette modernisation.



© RÉMI RAPPE

Après plusieurs années de demandes de subvention restées sans suite, la persévérance finit par payer. En 2025, grâce à une situation financière communale plus favorable, nous avons pu relancer le dossier. L'État nous a alors accordé une aide, à laquelle s'ajoute celle du SIEDS, notamment en raison des économies d'énergie faites par cette extension.

Cette issue illustre bien les défis du financement public, souvent semé d'embûches mais aussi de belles surprises. D'autres projets, comme la création du jardin de ville près du four à pain, ont bénéficié du « fonds vert », tandis que certaines réalisations - réfection des voiries ou de la toiture de la salle des fêtes - ont été assumées intégralement par la mairie. Les investissements, même modestes, contribuent activement à la vitalité locale et soutiennent le tissu entrepreneurial de proximité auprès de qui nous sollicitons régulièrement l'expertise. Les élus et moi-même vous souhaitons de belles fêtes !

Votre maire, Jean-François LHERMITTE

# LA MAIRIE S'AGRANDIT APRÈS CINQ ANS DE DÉMARCHES !

**Les travaux d'extension de la mairie devraient débuter à la fin de cette année. Un projet longtemps attendu, né au début des années 2020. Il faut dire que les locaux actuels n'ont plus rien d'adapté : le bureau du secrétariat évoque un guichet de poste des années 1960, tandis que le bureau du maire tient davantage du placard que d'un espace de travail. L'objectif est clair : offrir un accueil plus convivial et surtout plus fonctionnel aux habitants.**

Comme pour la plupart des communes rurales, la réalisation d'un tel projet dépend largement des subventions extérieures – État, département, région ou encore services de l'Union européenne. Dans le cas d'une mairie, le principal financeur potentiel reste l'État, dont le maire est le représentant local.

Une première demande de subvention, déposée en 2021 pour un montant de 35 000 €, était restée sans réponse positive. Deux nouvelles tentatives, en 2022 et 2023, ont connu le même sort. L'année 2024, marquée par d'autres investissements lourds – création d'un cœur de bourg et réfection du réseau d'eaux pluviales –, n'a pas permis de renouveler la requête.

## 2025 : la bonne année

Avec une situation financière redevenue plus favorable, la commune a pu relancer le dossier en 2025. Le coût du projet, réévalué à 42 000 € hors taxes, a finalement obtenu le feu vert : l'État a accordé une subvention de 15 000 €, complétée par une aide inattendue de la part du SIEDES de près de 7 000 €. Ceci est une bonne surprise, d'autant que cette aide supplémentaire est liée aux performances énergétiques du futur bâtiment qui sera, évidemment, mieux isolé.

La mairie, rappelons-le, n'est chauffée que deux demi-journées par semaine, les lundis et jeudis, lors de ses ouvertures au public.

## Entre loterie et parcours du combattant

La recherche de financements pour les projets communaux relève souvent d'un exercice d'équilibriste – entre patience, persévérance et bonne fortune.



L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE FAIT PARTIE DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES AIDES PUBLIQUES

La commune a par exemple bénéficié d'une aide de 17 000 € du Fonds vert pour la création d'un jardin de ville près du four à pain. Mais d'autres dossiers restent sans soutien : la réfection des voiries communales, notamment les routes de l'Audouinière, de la Chauvinière et de la Monégrière, a dû être entièrement autofinancée. Même constat pour la toiture de la salle des fêtes, actuellement en travaux. Si une demande auprès de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) aurait pu être déposée, le conseil municipal a préféré agir sans attendre plusieurs années un hypothétique financement.

## Des communes rurales sous-dotées

Rappelons que 70 % des investissements publics en France sont portés par les collectivités locales, soutenant directement l'activité du bâtiment et des travaux publics. Pourtant, les communes rurales restent les grandes oubliées du système. Dans l'arrondissement de Parthenay, les 90 communes se partagent à peine 1,7 million d'euros de dotations de l'État – soit environ 26€ par habitant. Pour Saint-Germier, cela représente tout juste 6 800 € par an, une somme dérisoire face aux besoins réels.

## UNE DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEURS

### Le coût du traitement des ordures ménagères, un défi croissant

Le traitement des ordures ménagères constitue un sujet de préoccupation constant pour les élus communautaires qui en ont la responsabilité. Entre normes environnementales de plus en plus strictes et exigences réglementaires, les coûts ne cessent de croître, mettant sous pression les budgets locaux. Par ailleurs, le système français du « pollueur-payeur » peine à fonctionner correctement. Les industriels, censés financer le recyclage via les écotaxes, privilégient souvent le stockage des sommes collectées plutôt que l'investissement dans les filières de recyclage. Résultat : certaines filières se retrouvent bloquées. La collecte des vêtements piétine, celle des pneumatiques reste quasiment impossible, et l'industrie du bâtiment, initialement chargée de reprendre ses déchets, bénéficie d'un moratoire étatique lui permettant de cesser ses engagements. Les collectivités locales se retrouvent donc à devoir gérer ces déchets à leur charge.

### Des installations en difficulté

Dans les Deux-Sèvres, l'usine de valorisation des ordures ménagères de Champdeniers rencontre de sérieuses difficultés lors de sa mise en route. Le constructeur ne parvient pas à atteindre les performances prévues avec une hausse des coûts quasi inévitable.

Face à cette situation, les économies potentielles se concentrent sur la réduction des tonnages d'ordures à traiter. Les déchets ménagers représentent environ 30 % des ordures, et leur traitement peut être simplifié si chaque foyer trie correctement ses déchets et utilise un composteur, produisant ainsi du terreau gratuitement.

### Initiative citoyenne à St-Germier

Pour encourager cette démarche, la CCPG et le SMC ont organisé une distribution de composteurs à Saint-Germier (photo ci-dessous). Seize familles ont ainsi reçu gratuitement un composteur, contribuant à réduire les déchets et à favoriser le recyclage. Comme le rappelle le proverbe : les petits ruisseaux font les grandes rivières. Chaque geste compte pour alléger le coût du traitement des déchets et protéger l'environnement.



PHOTO DR

## ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Saint-Germier est passé de 210 habitants en 2010 à 260 en 2021, affichant le plus fort taux de croissance de Gâtine. Chaque année, de nombreuses familles s'installent dans le village et ses hameaux.

Le conseil municipal a souhaité accueillir ces nouveaux habitants autour d'un buffet dinatoire pour leur faire découvrir la commune et créer du lien. La première adjointe et plusieurs conseillers les ont reçus, le maire étant retenu par un conseil communautaire. Sur une douzaine de familles invitées, cinq ont participé à ce moment convivial et toutes ont particulièrement apprécié cette initiative qui fut une première pour le conseil !



PHOTO JEAN GOBIN

## REPAS DE LA COMMUNE

Il aura lieu **dimanche 11 janvier à 12h** à la salle des fêtes. **Ouvert à tous** les habitants et **gratuit**. Vous pouvez dès à présent réserver auprès d'Yvette Brenet au 06 50 89 03 62.

## Elections municipales et inscription sur les listes électorales



Les prochaines **élections municipales** ont été fixées au **15 mars 2026** pour le **premier tour**, le **second tour** éventuel ayant lieu le **22 mars**.

La date limite d'**inscription sur les listes électorales** est fixée au **6 février 2026**. Cette inscription peut se faire au secrétariat de **mairie**, en présentant une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi qu'une attestation de domicile. Les ressortissants de l'union européenne peuvent donc également s'inscrire. L'inscription est également possible **via internet** sur le site du service public avec un identifiant France Connect.

## Calendrier de l'avent : bientôt la distribution aux enfants du village



Depuis plusieurs années, la **commune offre à chaque enfant un calendrier de l'Avent** distribué autour du 25 novembre. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, la mairie ne dispose plus de listes d'enfants très à jour. Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous transmettre le nom et l'âge de vos enfants (par courriel ou téléphone - contact en bas de page). Traditionnellement, les calendriers sont destinés **jusqu'aux collégiens**, mais cette règle peut être assouplie afin d'éviter des différences entre frères et sœurs. Nous vous laissons apprécier la distribution pour les plus grands.

**We are delighted to provide, for the first time, an English translation of the Mayor's editorial for our English-speaking community.**

(Please be indulgent, we are not translators!)



**66** I am pleased to announce the start of work on the town hall extension at the end of this year. This project, which began in the early 2020s and is one of our municipal commitments, responds to an obvious need: to offer our fellow citizens a more welcoming and functional reception area. One need only glance at our current offices, inherited from another era, to appreciate the need for this modernisation...

After several (and exhausting) years of unsuccessful grant applications, perseverance finally paid off. In 2025, thanks to a more favourable municipal financial situation, we were able to relaunch the project. The State then granted us aid, to which was added that of the SIEDS, notably

because of the energy savings made by this extension. This success illustrates the challenges of municipal financing, which is often fraught with pitfalls but also pleasant surprises. Other projects, such as the creation of the garden near the bread oven, benefited from the 'green fund', while certain projects - road repairs and the renovation of the village hall roof - were funded entirely by the town council.

Even modest investments actively contribute to local vitality and support the local entrepreneurial fabric, whose expertise we regularly call upon. The representatives and I wish you a wonderful festive season!

Your Mayor,  
Jean-François LHERMITTE